





OBSERVATOIRE

Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel



SYNTHESE

24 juin 2024

Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie au premier trimestre 2024

CLIENTS RESIDENTIELS: LE NOMBRE DE CLIENTS EN OFFRES DE MARCHÉ POURSUIT SA PROGRESSION EN ELECTRICITE, SANS RETROUVER SON NIVEAU D'AVANT-CRISE. LES PARTS DE MARCHE DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS AUGMENTENT LEGEREMENT EN GAZ NATUREL

En électricité, le nombre de sites en offres de marché augmente avec 244 000 sites supplémentaires en offre de marché entre le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2024 (un chiffre similaire à celui du T4 2023 de 255 000). En gaz naturel, près de 45 % des consommateurs résidentiels ont souscrit un contrat chez un fournisseur alternatif au 31 mars 2024.

Bilan du 1er trimestre 2024

En électricité, 13,8 millions de sites résidentiels sur un total de 34,6 millions (soit environ 40 %) sont en offre de marché au 31 mars 2024, cela représente 244 000 clients supplémentaires ayant souscrit une offre de marché par rapport au 31 décembre 2023. Le nombre d'offres de marché augmente à un rythme proche de celui du trimestre précédent, pour les fournisseurs historiques avec 136 000 clients supplémentaires (contre 133 000 au T4 2023) et pour les fournisseurs alternatifs qui gagnent 108 000 sites résidentiels (contre 122 000 au T4 2023). 20,8 millions de sites sont aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE), soit une baisse de 155 000 clients par rapport au 31 décembre 2023.

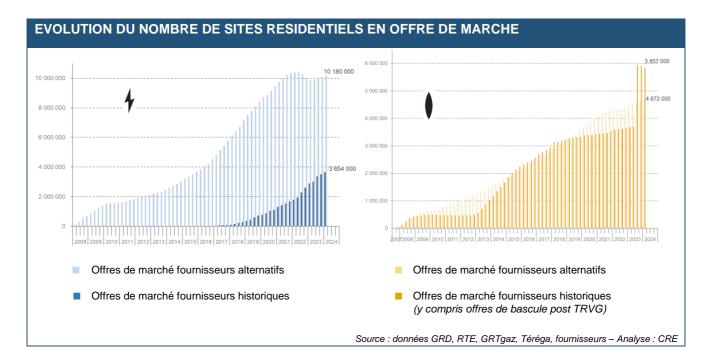
Le taux de switch s'établit à 2,05% au premier trimestre 2024, soit un niveau inférieur à celui d'avant crise qui était proche de 3% en moyenne.

En gaz naturel, entre le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2024, les fournisseurs alternatifs ont gagné 42 000 sites (contre 49 000 sites au quatrième trimestre 2023), pour un total de 4 672 000 sites, soit environ 44%. Les fournisseurs historiques ont perdu 51 000 clients au premier trimestre 2024 contre une perte de 32 000 clients au quatrième trimestre 2023.

Comme en électricité, le taux de switch reste inférieur aux tendances historiques, à 2,67% contre une moyenne d'avant crise proche de 4%.







CLIENTS NON RESIDENTIELS: EN ELECTRICITE LE DEBUT D'ANNEE 2024 EST MARQUE PAR UNE FORTE AUGMENTATION DES PARTS DE MARCHE DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS. EN GAZ, LES PARTS DE MARCHE RESTENT STABLES

Bilan du 1er trimestre 2024

En électricité, 3,62 millions de sites sur un total de 5,29 millions sont en offre de marché au 31 mars 2024, (soit 68 %), soit une augmentation de 22 000 sites par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est liée au développement des fournisseurs alternatifs avec une augmentation de 141 000 sites supplémentaires par rapport à fin décembre 2023, pour un total de 1 944 000, soit 54% des offres de marché, tandis que les fournisseurs historiques perdent 119 000 clients en offre de marché. 1 672 000 sites non résidentiels sont aux TRVE au 31 mars 2024, en diminution de 6 000 clients par rapport au trimestre précédent.

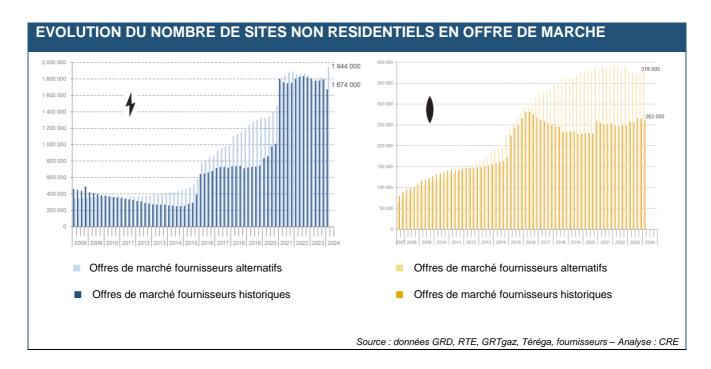
Le taux de switch s'établit à 8,8%, un taux élevé qui montre que les consommateurs professionnels font jouer la concurrence dans cette période de baisse des prix de gros. Le premier trimestre de l'année est favorable aux changements de fournisseur chez les professionnels car de nombreux contrats de fourniture arrivent à échéance au 1er janvier.

En gaz naturel, la répartition des sites entre fournisseurs alternatifs et fournisseurs historiques reste très stable. Au 31 mars 2024, 59 % des sites sont chez les fournisseurs alternatifs et 41 % chez les fournisseurs historiques.

Comme en électricité, le taux de switch est très élevé à 10,3%, soit le niveau le plus haut jamais observé.







COMPARATIF DES OFFRES DE MARCHE PAR RAPPORT AUX OFFRES AU TARIF REGLEMENTE DE VENTE D'ELECTRICITE ET AU PRIX REPERE DE VENTE DE GAZ AU 31 MARS 2024

Sur le marché de l'électricité :

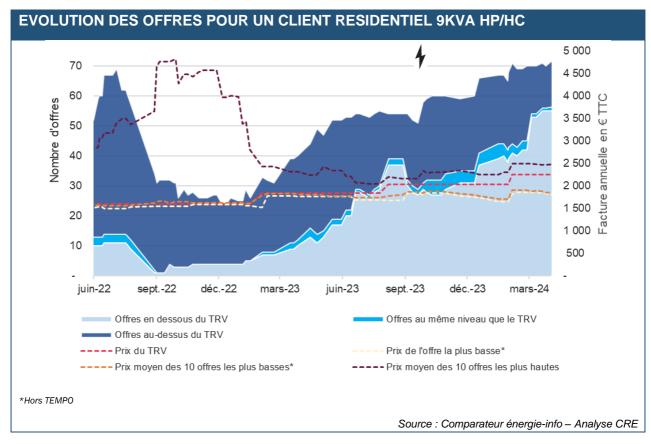
La crise de l'énergie a entraîné une forte diminution du nombre d'offres et de fournisseurs proposant des offres aux consommateurs d'électricité. Toutefois, depuis le début de l'année 2023, la tendance est à la hausse et, depuis fin 2023, le nombre d'offres disponibles atteint un niveau similaire à la période précédant la crise. Par ailleurs, le nombre moyen d'offres dont les niveaux de prix sont en dessous des niveaux des TRV est passé de 30 au T4 2023 à 45 au T1 2024.

Fin mars, le prix moyen des 10 offres les moins chères (hors offre Tempo) à Paris pour un client moyen en option Heures Pleines/Heures Creuses à 9 kVA et consommant 8,5 MWh par an sont 17% moins chères que le niveau du TRVE TTC. Parmi ces 10 offres les moins chères, 3 offres sont à prix variable et 7 à prix fixe.









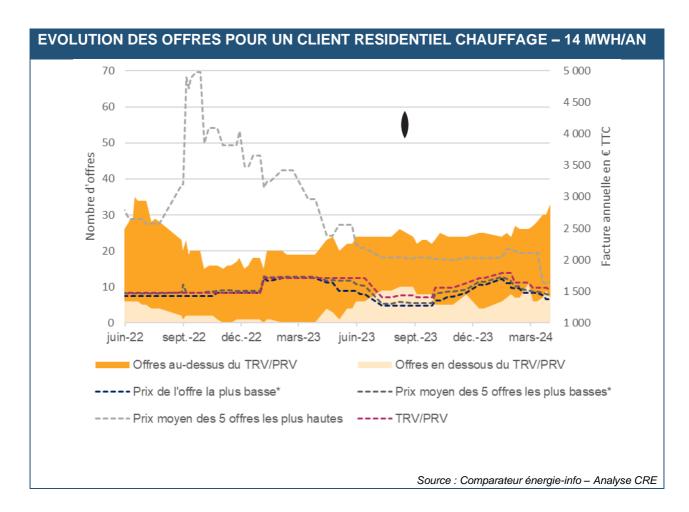
Sur le marché du gaz :

A l'instar du marché de l'électricité, la crise de l'énergie a entraîné une forte diminution du nombre d'offres et de fournisseurs proposant ces offres aux consommateurs résidentiels de gaz naturel. Depuis un an, le nombre d'offres disponibles sur le marché a augmenté progressivement pour atteindre en moyenne 30 offres fin mars 2024.. En mars 2024, 30% des offres commercialisées sont moins chères que le prix de référence de gaz naturel, contre 16% en décembre 2023.

Fin mars, le prix moyen des 5 offres les moins chères à Paris pour un client chauffage consommant 14 MWh/an sont 7% moins chères que le PRVG. Parmi ces 5 offres les moins chères, 3 offres sont indexées explicitement au prix de référence gaz et 2 offres proposent une autre indexation aux prix de marché.









Introduction

INTRODUCTION

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr).

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique <u>surveillance.detail@cre.fr</u> est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

Open Data



Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.

CRe

SOMMAIRE

INTRODUCTION	8
PARTIE 1 : LE MARCHE DE DETAIL DE L'ELECTRICITE	. 11
1. INTRODUCTION	11
2. LES SEGMENTS DE CLIENTELE ET LEUR POIDS RESPECTIF	12
3. ETAT DES LIEUX	13
3.1. TABLEAUX DE SYNTHESE DU TRIMESTRE ECOULE	13
3.2. EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHE	14
3.3. PARTS DE MARCHE	15
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHE	17
3.5. DONNEES SUR LE DISPOSITIF ARENH	18
3.6. SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISEES EN ELECTRICITE SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL	19
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE	21
4.1. TABLEAU DE SYNTHESE DU TRIMESTRE ECOULE	21
4.2. VENTES BRUTES SUR LES MOIS ECOULES	22
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH)	27
5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHE DE DETAIL DE L'ELECTRICITE	28
5.1. POSTES DE COUTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF REGLEMENTE DE VENTE	
5.2. ÉVOLUTION DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE DE L'ELECTRICITE SUR LE MARCHE DE DETAIL	29
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF REGLEMENTE DE VENTE	31
5.4. COMPARAISON DES OFFRES	32
PARTIE 2 : LE MARCHE DE DETAIL DU GAZ	. 41
1. INTRODUCTION	41
2. LES SEGMENTS DE CLIENTELE ET LEUR POIDS RESPECTIF	42
3. ÉTAT DES LIEUX	43
3.1. TABLEAUX DE SYNTHESE DU TRIMESTRE ECOULE	43
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHE	44
3.3. PARTS DE MARCHE	46
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHE	48
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE	51



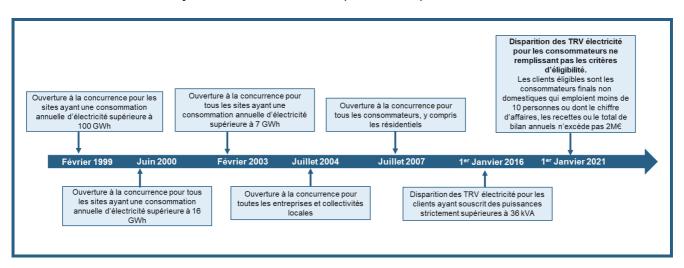
Sommaire

4.1. TABLEAU DE SYNTHESE DU TRIMESTRE ECOULE	.51
4.2. VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ECOULES	.52
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH)	.55
5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHE DE DETAIL	. 56
5.2. ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHE DE DETAIL.	.58
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF REGLEMEN DE VENTE	
5.4. COMPARAISON DES OFFRES	.61
GLOSSAIRE	66
GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ	. 6 6
GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE	66
GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DU GAZ	67
INDEX DES FIGURES	69
INDEX DES TABLEAUX	. 70

PARTIE 1 : LE MARCHE DE DETAIL DE L'ELECTRICITE

1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 31 mars 2024, 40,6 millions de sites sont éligibles, ce qui représente environ 415 TWh de consommation annuelle d'électricité.

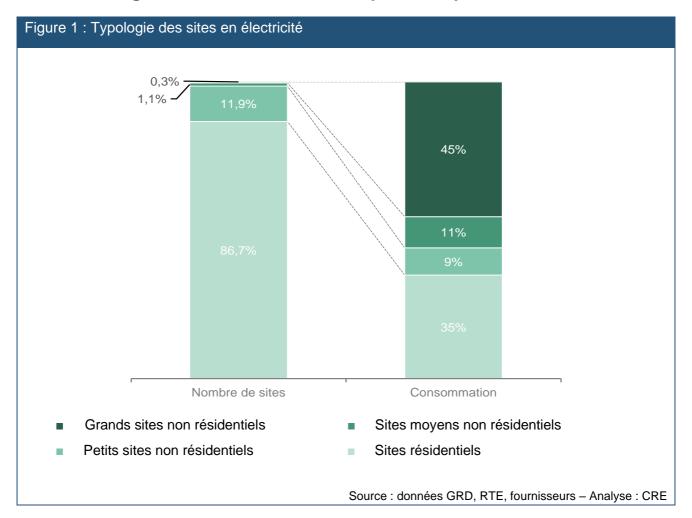
Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS, Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp, réséda, SICAE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.



2. Les segments de clientèle et leur poids respectif



Le marché se divise en quatre segments¹:

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en HTA. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- <u>Sites moyens non résidentiels</u>: sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- <u>Petits sites non résidentiels</u>: sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- <u>Sites résidentiels</u>: sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

¹ La modification des règles relatives à la reconstitution des flux d'énergies sur les réseaux a engendré la disparition de la catégorie C3, qui regroupait les consommateurs raccordés en HTA et dont la consommation était dite « profilée ». Ces consommateurs ont ainsi été redirigés en majorité sur le segment C2 des consommateurs de puissance supérieure à 36 kVA, en contrat unique et raccordé en HTA ; inclus dans la catégorie « Grands sites non résidentiels ». Ce changement de catégorie est effectif dans les données remontées par les gestionnaires de réseaux depuis novembre 2023. Les catégories de consommateurs de l'observatoire ont été modifiées en conséquence.



12/73

3. Etat des lieux

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

	Résido	entiels	Non résidentiels	
Situation (en nombre de sites)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Nombre total de sites	34 610 000	34 521 000	5 290 000	5 274 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	13 834 000	13 590 000	3 618 000	3 596 000
► Fournisseurs historiques	3 654 000	3 518 000	1 674 000	1 793 000
► Fournisseurs alternatifs	10 180 000	10 072 000	1 944 000	1 803 000
Sites au tarif réglementé	20 776 000	20 931 000	1 672 000	1 678 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	29,4 %	29,2 %	36,7 %	34,2 %

Sources: RTE, GRD, Fournisseurs historiques - Analyse: CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

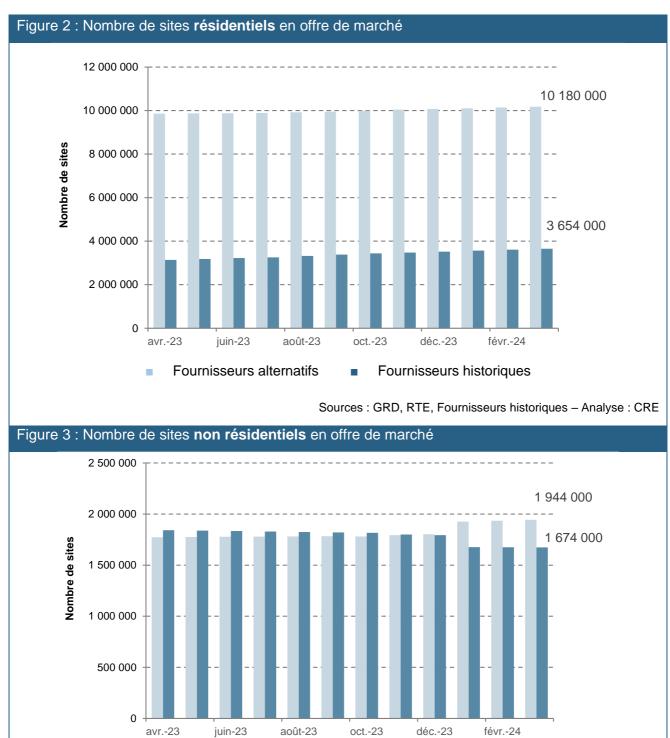
	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en consommation annualisée)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Consommation totale des sites	142,52 TWh	144,31 TWh	265,63 TWh	260,34 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	52,54 TWh	52,37 TWh	254,37 TWh	248,92 TWh
► Fournisseurs historiques	13,75 TWh	13,46 TWh	116,82 TWh	120,61 TWh
► Fournisseurs alternatifs	38,79 TWh	38,91 TWh	137,55 TWh	128,31 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	89,98 TWh	91,94 TWh	11,26 TWh	11,42 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	27,2 %	27,01 %	51,8 %	49,3 %

Sources: RTE, GRD, Fournisseurs historiques - Analyse: CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.



3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché



Au 31 mars 2024, 17 452 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 12 124 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

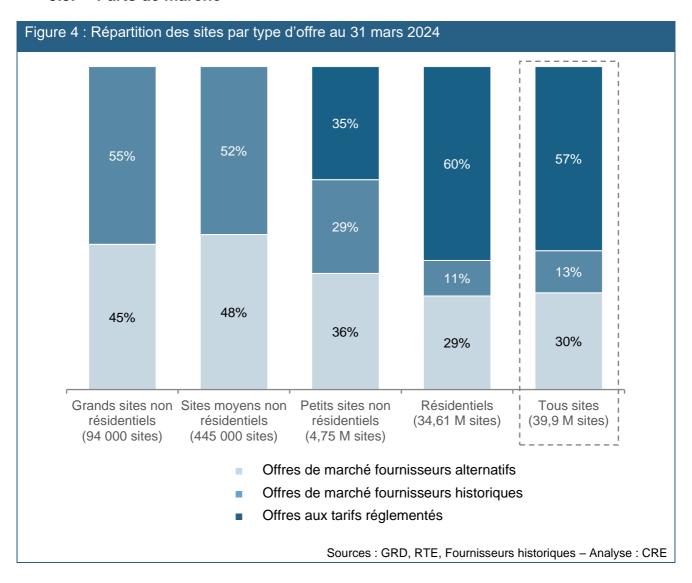
Fournisseurs historiques

Sources: GRD, RTE, Fournisseurs historiques - Analyse: CRE

Fournisseurs alternatifs

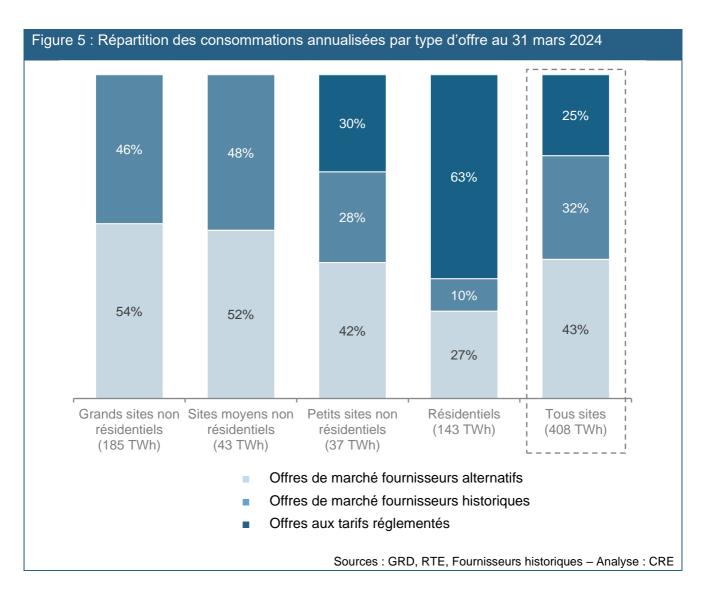


3.3. Parts de marché



Au 31 mars 2024, environ 43% des sites sont en offre de marché, dont 30% auprès d'un fournisseur alternatif.



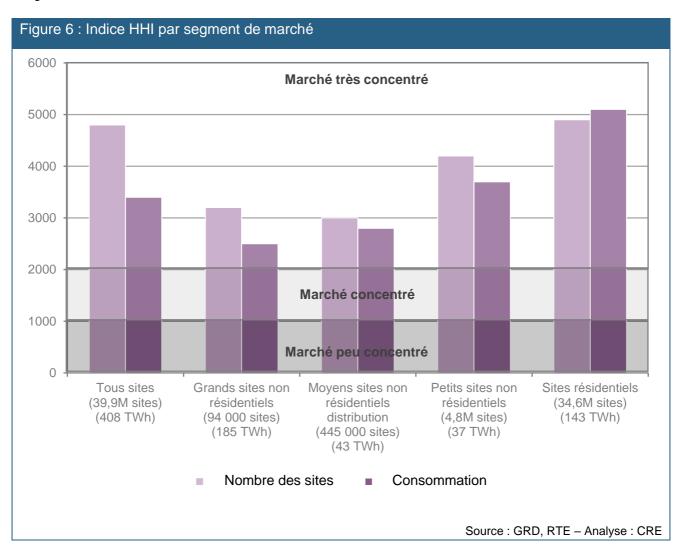


Au 31 mars 2024, environ 75% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 43% auprès d'un fournisseur alternatif.



3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)² en nombre de sites et en volume pour les différents segments³ du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 mars 2024.



³ La modification des règles relatives à la reconstitution des flux d'énergies sur les réseaux a engendré la disparition de la catégorie C3, qui regroupait les consommateurs raccordés en HTA et dont la consommation était dite « profilée ». Ces consommateurs ont ainsi été redirigés en majorité sur le segment C2 des consommateurs de puissance supérieure à 36 kVA, en contrat unique et raccordé en HTA; inclus dans la catégorie « Grands sites non résidentiels ». Ce changement de catégorie est effectif dans les données remontées par les gestionnaires de réseaux depuis novembre 2023. Les catégories de consommateurs de l'observatoire ont été modifiées en conséquence.

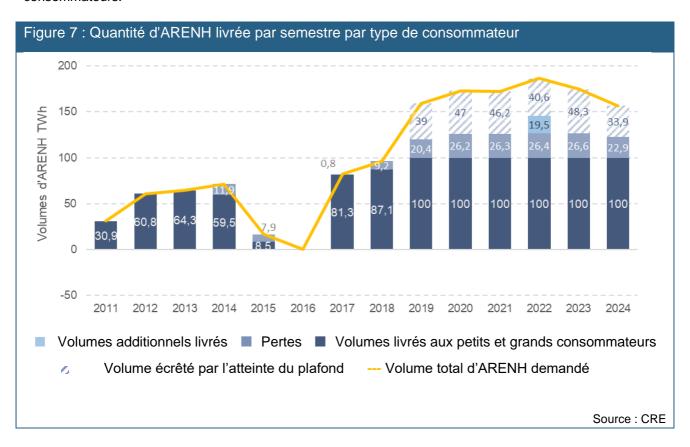


² L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.5. Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs.

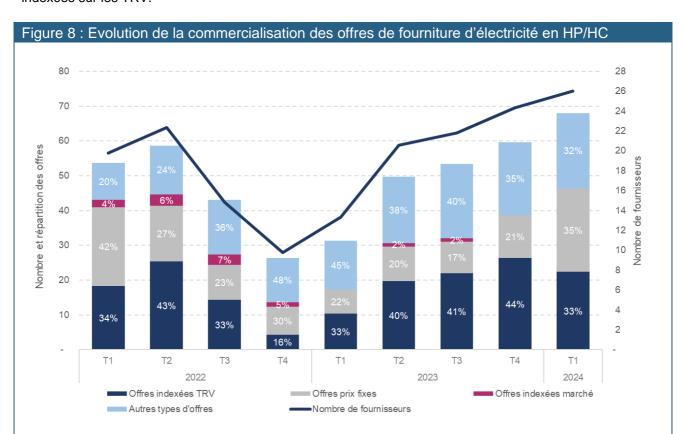


Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (127 au total) ayant signé un accord-cadre avec Électricité de France : https://www.cre.fr/fileadmin/Edito/Electricite/ARENH/Liste_accords-cadres_20230311.pdf



3.6. Suivi du nombre d'offres commercialisées en électricité sur le segment résidentiel

La période de crise a entraîné une diminution du nombre d'offres disponibles pour les nouvelles souscriptions pour les consommateurs résidentiels (T3 2022 à T1 2023). A partir du T2 2023 le nombre d'offres disponibles se rapproche de la situation d'avant crise. Du T4 2022 au T4 2023, les offres indexées TRV sont très présentes sur le marché, portées par le bouclier tarifaire. Avec la fin progressive du bouclier tarifaire et une première hausse des taxes de la facture d'électricité couplée à une forte baisse des prix sur les marchés de gros, le premier trimestre 2024 est marqué par une forte pénétration des offres à prix fixes au détriment des offres indexées sur les TRV.



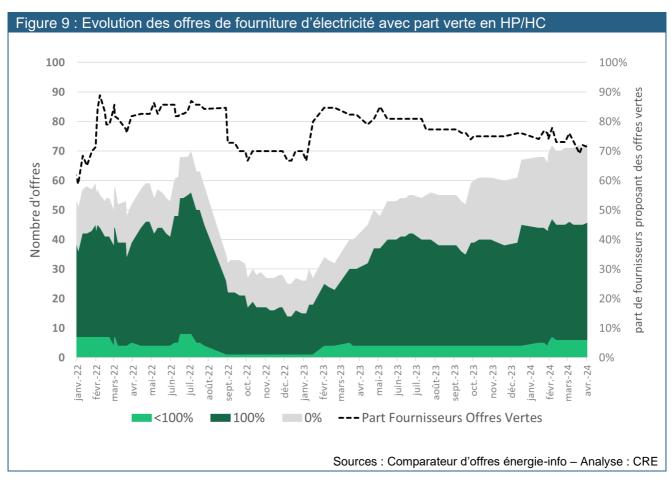
Guide de lecture : L'axe de droite présente le nombre de fournisseurs proposant des offres aux nouveaux clients (courbe bleu foncé). Les pourcentages représentent, parmi les offres commercialisées sur un mois donné, la part dont la formule d'évolution du prix entre dans les catégories visées.

Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

Au cours du premier trimestre 2024, 26 fournisseurs en moyenne ont proposé 67 offres de fourniture d'électricité différentes, 33 % de ces offres étaient indexées sur le TRV et 35 % à prix fixe.

La crise a également eu un impact sur la part d'offres pour lesquelles l'origine de l'électricité est garantie renouvelable grâce à l'achat de garanties d'origine (offres « vertes »). La part de fournisseurs proposant des offres vertes se situait à 79% en moyenne sur les 3 premiers trimestres de 2022 avant de descendre à 69% sur le T4 2022. La forte augmentation du nombre d'offres en 2023-2024 a entraîné une hausse du nombre d'offres vertes sur le marché, cependant, après avoir fortement augmenté au début de 2023, la part de fournisseurs proposant des offres vertes décroit progressivement de 85% à 72% au T1 2024. Cette baisse s'explique par une augmentation du nombre de fournisseur sans offre verte sur le site du comparateur.





A fin mars 2024, 45 offres sur 71 étaient couvertes, en partie ou totalement, par des garanties d'origine renouvelable. Environ 72 % des fournisseurs présents sur le site du comparateur proposaient alors au moins une offre verte.



4. Analyse en dynamique

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

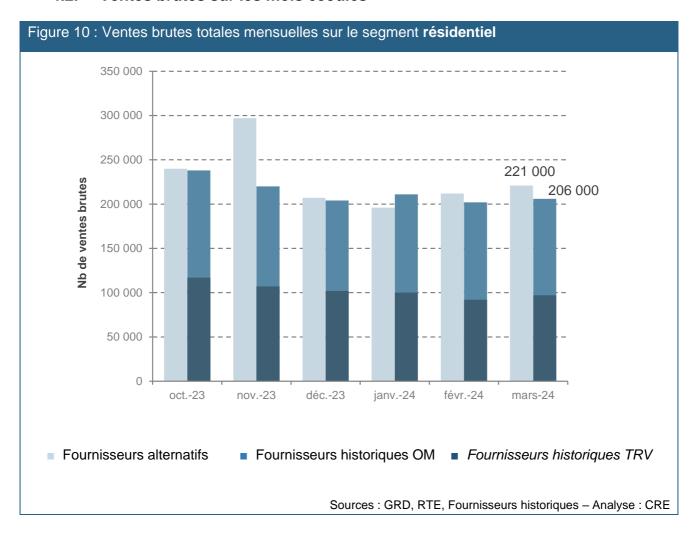
	Résidentiels		Non résidentiels	
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	T1 2024	T4 2023	T1 2024	T4 2023
Ventes brutes totales	1 250 000	1 406 000	546 000	144 000
Dont ventes brutes TRV	290 000	327 000	35 000	47 000
► Fournisseurs historiques	620 000	662 000	133 000	83 000
► Fournisseurs alternatifs	630 000	744 000	413 000	61 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	50,4 %	52,9 %	75,6 %	42,4 %
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes hors TRV	65,6%	69,0%	80,9%	62,9%

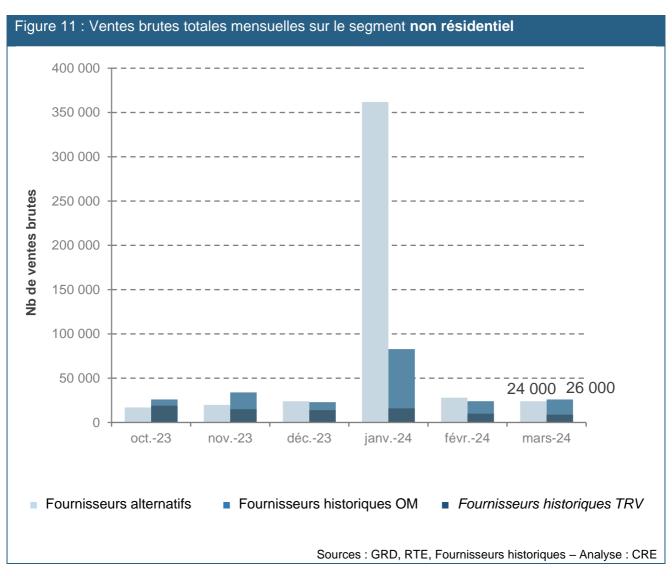
Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources: GRD, RTE, Fournisseurs historiques - Analyse: CRE



4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés





Les graphiques suivants présentent le détail des mises en service d'une part et des changements de fournisseurs d'autre part.



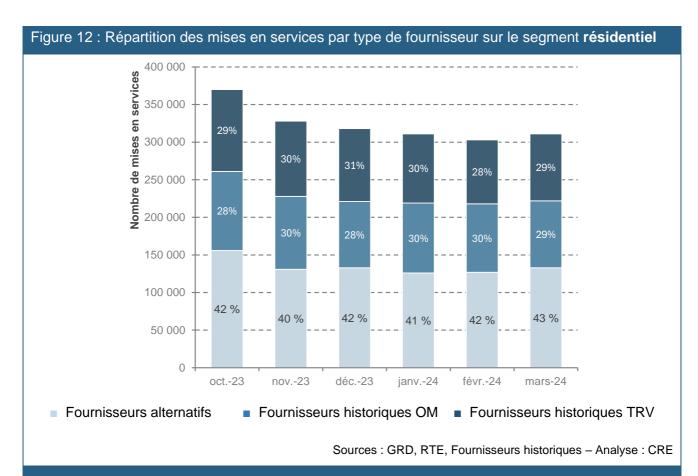
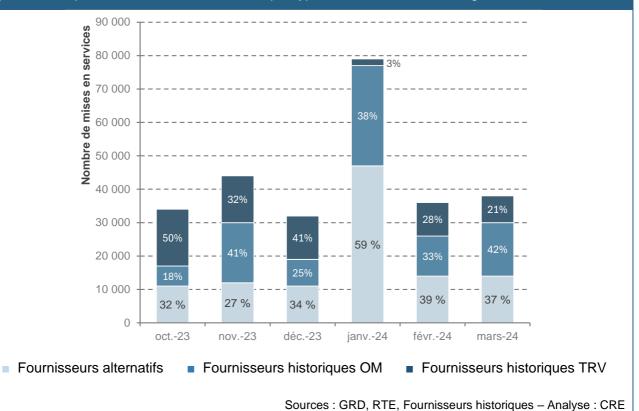
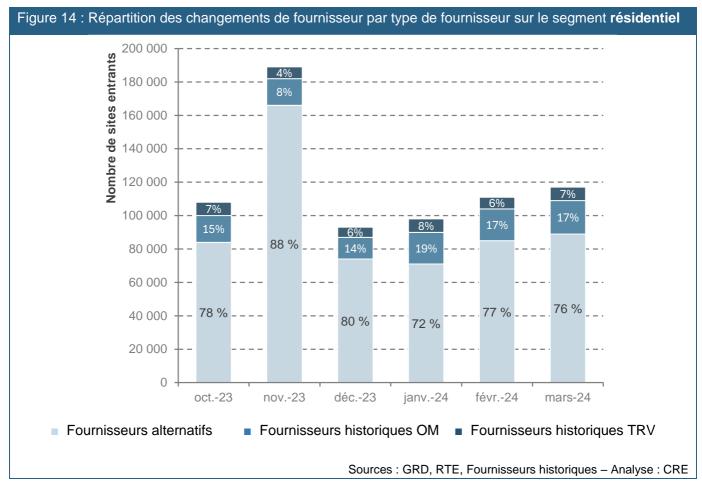


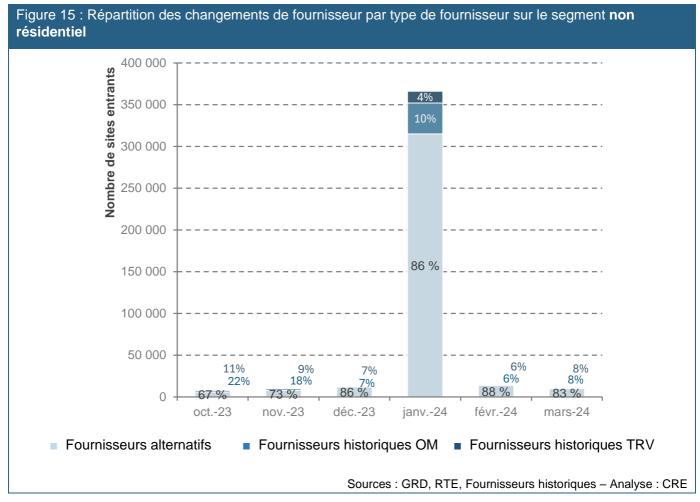
Figure 13 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel





La particularité du mois de novembre 2023 où l'on constate un changement de fournisseurs de l'ordre de 160 000 sites résidentiels pour les fournisseurs alternatifs s'explique par un achat groupé important concernant 130 000 clients.





Les débuts d'année sont souvent synonymes de changement de fournisseur pour les clients non résidentiels. Janvier 2024 est particulièrement marqué par ce phénomène avec un regain de la concurrence des fournisseurs alternatifs. Les fournisseurs historiques ont ainsi enregistré plus de départs et/ou de fin de contrat en offre de marché que de nouvelles souscriptions, les consommateurs se tournant vers les offres des fournisseurs alternatifs.

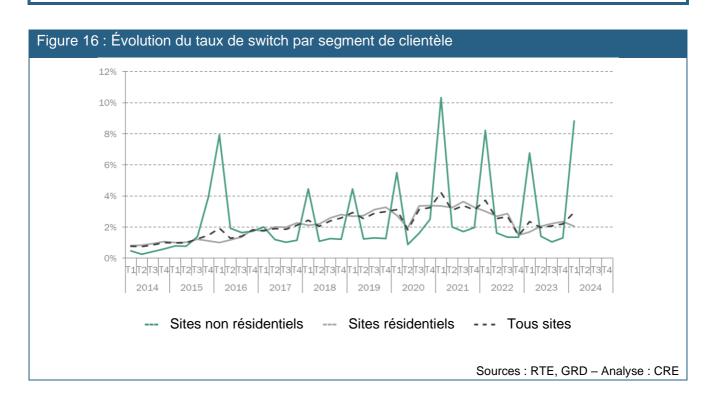


4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période



Exemple de lecture : au cours du Premier trimestre 2024, 2,05% des clients résidentiels ont soit :

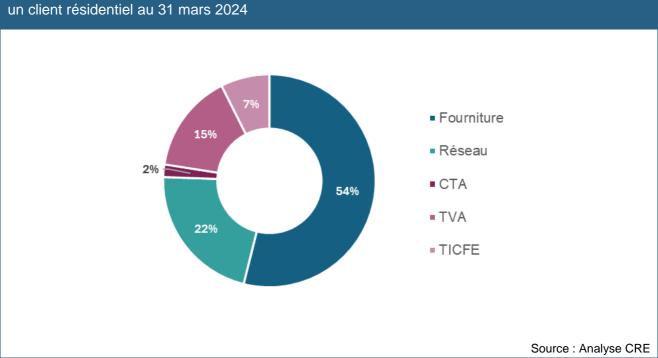
- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.



5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 17 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 mars 2024



Définitions

Client type: client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

Réseau : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 6 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1er août 2021.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TICFE : La Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), est perçue pour le compte des Douanes et intégrée, en tant que recette au budget de l'État.

Entre le 1er janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2024, la valeur de la TICFE a été ramenée au seuil minimum prévu par la Directive européenne sur l'énergie soit 0,5 €/MWh pour les entreprises et 1 €/MWh pour les particuliers et assimilés.

Depuis le 1^{er} février 2024, le tarif applicable de la TICFE s'établit à 20,50 €/MWh pour les entreprises et 21 €/MWh pour les ménages et assimilés.



5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 18 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2024

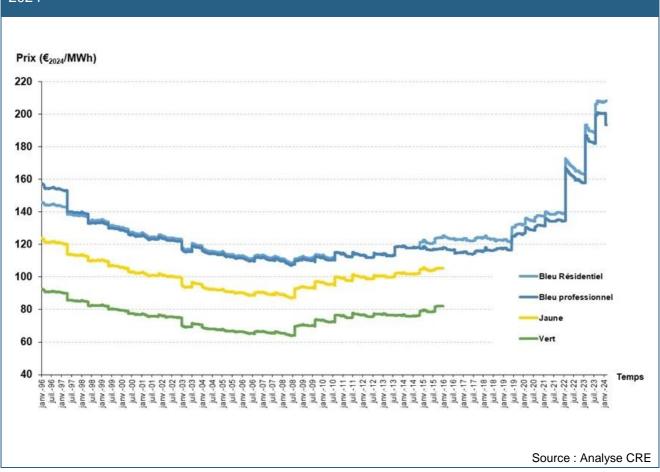


Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 ^{er} juillet 2011	+1,7 %		+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,0 %		+2,0 %	+2 %
1 ^{er} août 2013*	+5,0 %		+2,7 %	+0,0 %



Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
1 ^{er} novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %
1 ^{er} août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 ^{er} août 2016*	- 0,5 %	- 1,5 %		
1 ^{er} août 2017 *	+1,7%	+1,7%		
1 ^{er} février 2018	+0,7%	+1,6%		
1 ^{er} août 2018	- 0,5 %	+1,1%		
1 ^{er} juin 2019	+7,7 %	+7,7 %		
1 ^{er} août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34%		
1 ^{er} février 2020	+ 3,00 %	+ 3,10 %		
1 ^{er} août 2020	+ 1,82 %	+ 1,81 %		
1 ^{er} février 2021	+ 1,93 %	+ 3,23 %		
1 ^{er} août 2021	+ 0,48%	+ 0,38%		
1 ^{er} février 2022	+ 24,29%**	+ 23,64%**		
1 ^{er} février 2023	+20,00%**	+19,94%**		
1 ^{er} août 2023	+10,05%**	+10,04%**		
1 ^{er} février 2024	+0,18%	-3,55%		

^{*}Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure

Source : CRE

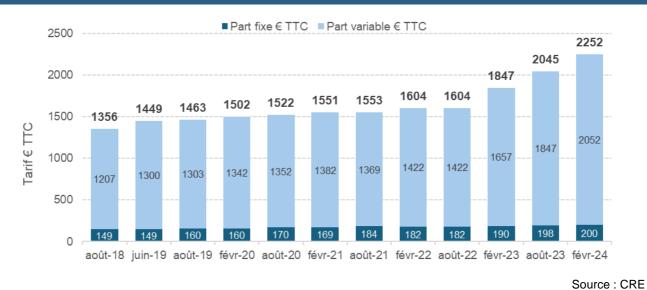


^{**} L'évolution des TRVE HT après gel pour les clients résidentiels et pour les clients non résidentiels. Avec l'application du bouclier tarifaire, l'évolution TTC résultante est bien de +4% TTC le 1er février 2022 , +15%TTC le 1^{er} février 2023 et +10%TTC le 1^{er} août 2023.

5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 KWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 KWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales⁴ et la TVA.

Figure 19 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA ■ Part fixe € TTC
■ Part variable € TTC **Farif** € TTC août-18 juin-19 août-19 févr-20 août-20 févr-21 août-21 févr-22 août-22 févr-23 août-23 févr-24 Source: CRE Figure 20 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA ■ Part fixe € TTC ■ Part variable € TTC



⁴ Les taxes locales, la taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) et les Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) n'existent plus ; la TDCFE ayant été intégrée à la CSPE/TICFE au 1^{er} janvier 2021 et les TCFE ont été abrogées au 1^{er} janvier 2023.



-

5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente (TRV) ;
- les offres de marché :
 - Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le tarif réglementé de vente, sur la référence de coûts d'approvisionnement sous-jacente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur;
 - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres présentent des prix du kWh et de l'abonnement hors taxes constants.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 31 mars 2024 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client en option Base consommant 2 400 kWh;
- un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes » sont celles pour lesquelles l'origine de l'électricité est garantie renouvelable grâce à l'achat de garanties d'origine. Elles sont signalées par le symbole dans les graphiques suivants.

Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les offres TRV,
- les offres à prix fixes,
- les offres indexées sur le TRV,
- les offres indexées sur d'autres produits de marché (comme mentionné ci-dessus) et
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

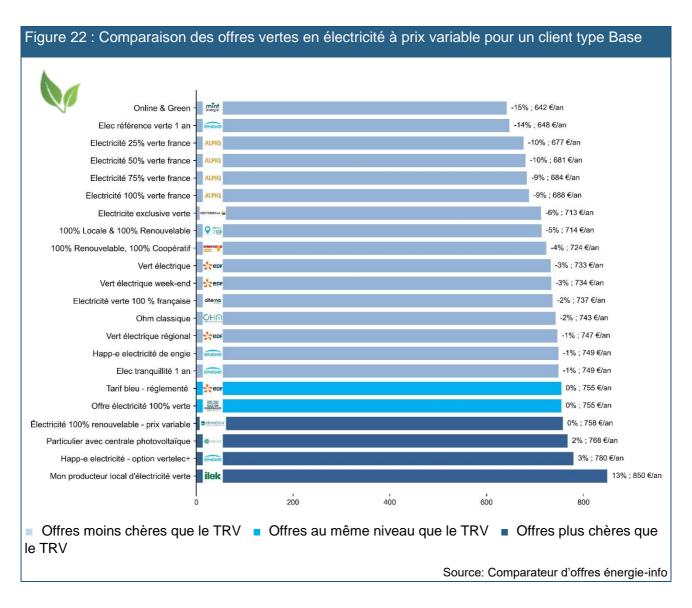
La comparaison des offres dans les graphiques suivants considère comme offres à prix variables les offres indexées sur le TRV, sur d'autres produits et les autres évolutions.



Offres à prix variable

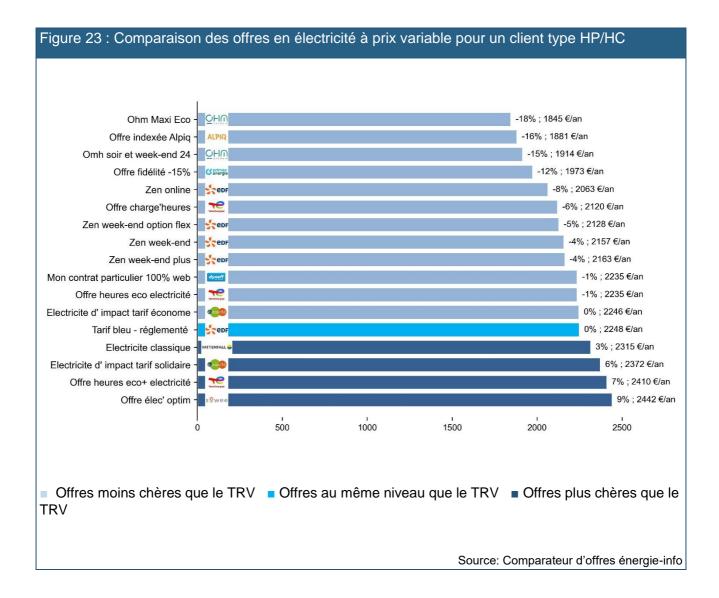
Figure 21 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base Ohm Maxi Eco OHM -16% ; 634 €/an Offre indexée Alpiq --14% ; 646 €/an -11% ; 674 €/an Offre fidélité -15% eDF -7% ; 700 €/an Zen online -Mon contrat particulier 100% web --4% ; 726 €/an Zen week-end plus - steps -4% ; 728 €/an Zen week-end - sepr -3% ; 729 €/an 0% ; 753 €/an Electricite d' impact tarif économe -0% ; 753 €/an Offre heures eco electricité -Tarif bleu - réglementé 0% ; 755 €/an 5% ; 789 €/an Electricite d'impact tarif solidaire -5% ; 794 €/an Offre élec' optim -7% ; 810 €/an Electricite classique - VALTENIE 200 600 400 800 ■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le **TRV** Source: Comparateur d'offres énergie-info





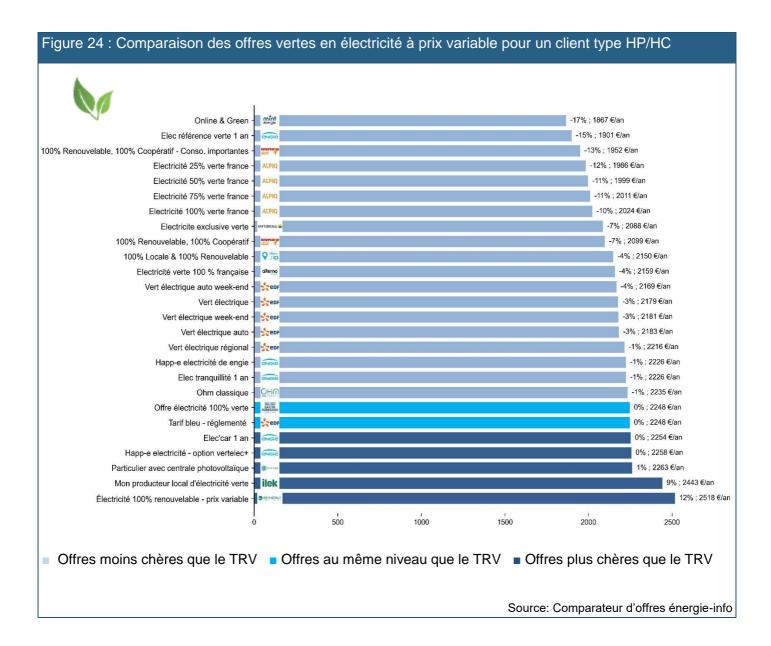
Exemple de lecture : L'offre Online & Green proposée par Mint Energie au 25 mars 2024 est 15 % inférieure au tarif réglementé de vente.





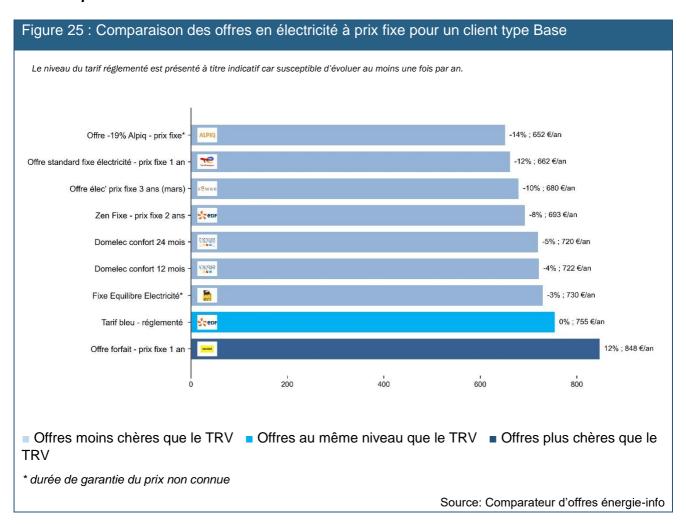


35/73

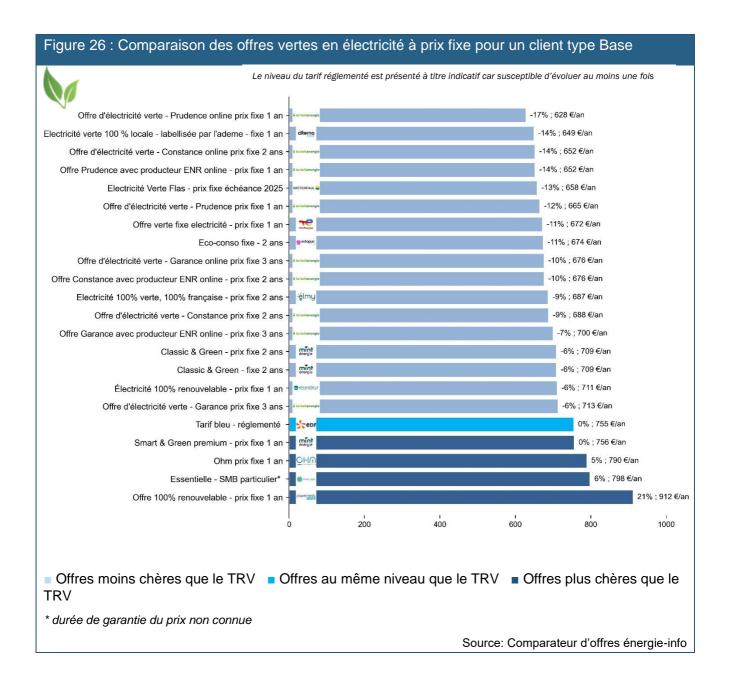




Offres à prix fixe



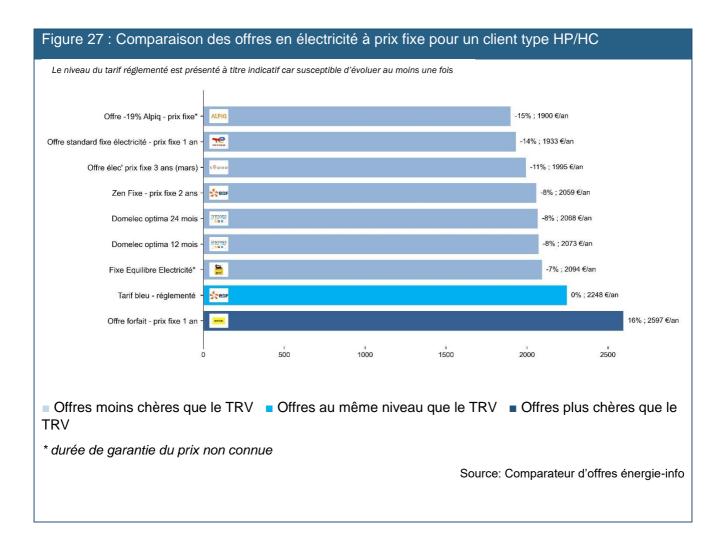






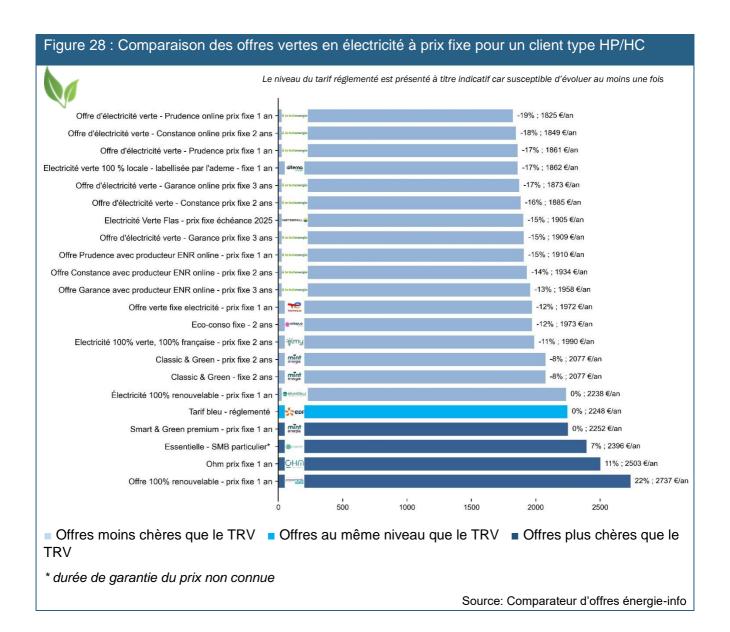


Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité





Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

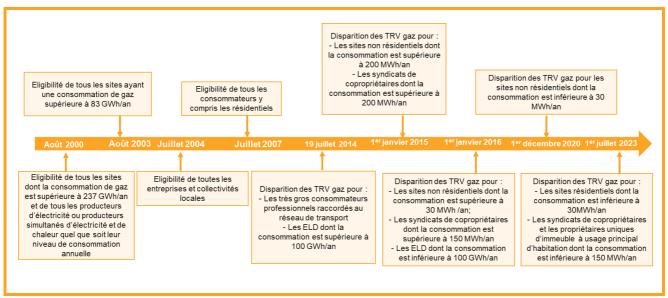




PARTIE 2 : LE MARCHE DE DETAIL DU GAZ

1. Introduction

L'ouverture du marché français du gaz⁵ a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 31 mars 2024, 11,2 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 375 TWh⁶.

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complétement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel, depuis la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz le 1^{er} juillet 2023.

Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

A compter de l'observatoire du T3 2023, la CRE opère un changement méthodologique sur les données de consommation annuelle qu'elle publie.

Les indicateurs excluent désormais les consommations de 18 centrales de production d'électricité à partir de gaz naturel (cycles combinés gaz et turbines à gaz). En effet la consommation de ces actifs est directement dépendante des conditions des marchés de gros de l'électricité et du gaz. Ils ne peuvent dès lors être considérés comme des consommateurs finaux « normaux ». Les cogénérations ne sont pas incluses dans les consommations des centrales électriques présentées ci-dessous.

La consommation annuelle totale comprenant les centrales de production d'électricité à partir de gaz naturel s'élève à 411 TWh.

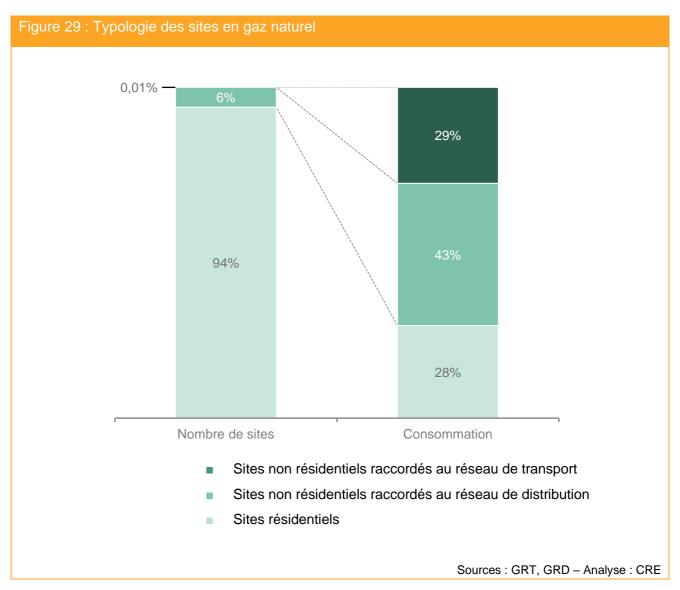
⁶ Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 375 TWh de consommation annualisée.



٠

⁵ Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

2. Les segments de clientèle et leur poids respectif



Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- <u>Sites non résidentiels distribution</u> : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- <u>Sites résidentiels</u> : sites de consommation des clients particuliers.



3. État des lieux

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 5 : Synthèse en nombre de sites

	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en nombre de sites)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Nombre total de sites	10 528 000	10 538 000	641 000	642 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	10 528 000	10 538 000	641 000	642 000
► Fournisseurs historiques	5 857 000	5 908 000	263 000	266 000
► Fournisseurs alternatifs	4 672 000	4 630 000	378 000	377 000
Sites au tarif réglementé	0	0	0	0
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	44,4 %	43,9 %	59 %	58,6 %

Sources: GRT, GRD, Fournisseurs historiques - Analyse: CRE

Tableau 6 : Synthèse en consommation annualisée

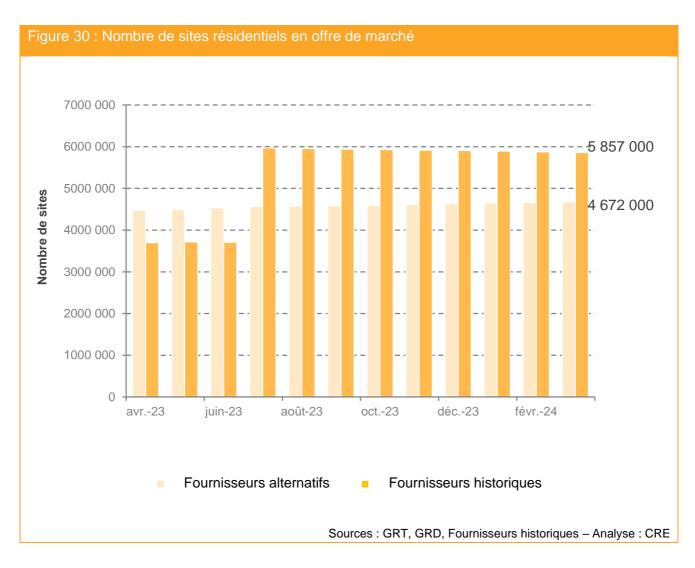
	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en consommation annualisée)	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 mars 2024	Au 31 décembre 2023
Consommation totale des sites	106 TWh	106,4 TWh	268,6 TWh	280,3 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	106 TWh	106,4 TWh	268,6 TWh	280,3 TWh
► Fournisseurs historiques	62 TWh	62,7 TWh	72,6 TWh	77,9 TWh
► Fournisseurs alternatifs	43,9 TWh	43,7 TWh	196,1 TWh	202,3 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	0 TWh	0 TWh	0 TWh	0 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	41,5 %	41,1 %	73 %	72,2 %

Sources: GRT, GRD, Fournisseurs historiques - Analyse: CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles

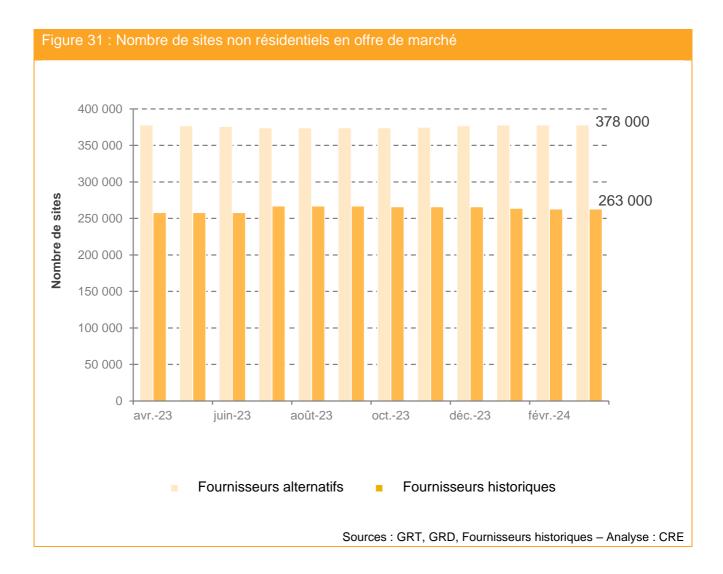


3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché



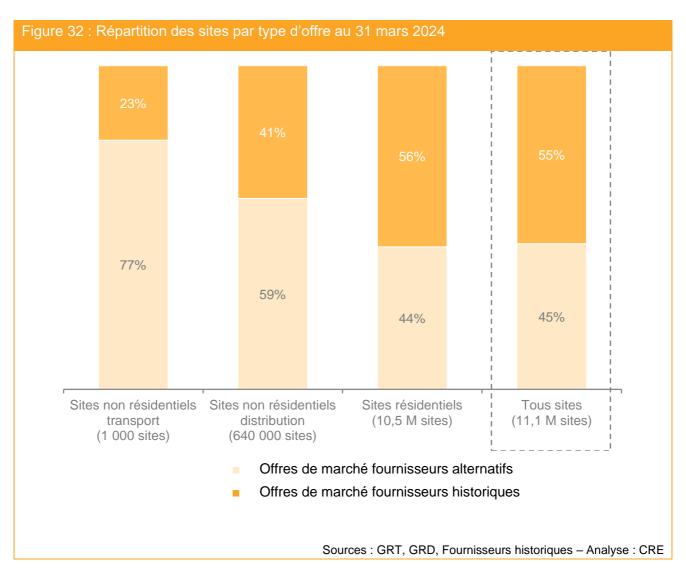
Au 31 mars 2024, sur 10 528 000 sites en offre de marché, 4 672 000 ont un contrat auprès d'un fournisseur alternatif. Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont pris fin au 1^{er} juillet 2023. L'ensemble des clients en offre de bascule chez les fournisseurs historiques sont comptabilisés comme des sites en offre de marché.





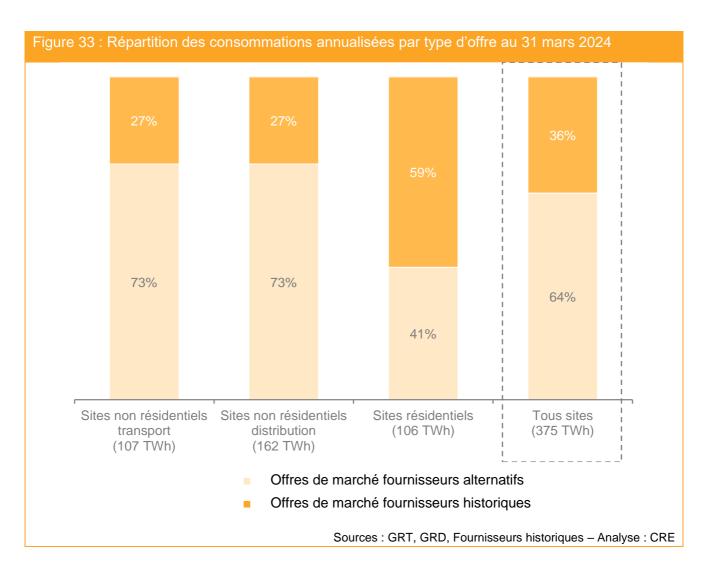


3.3. Parts de marché



Au 31 mars 2024, l'ensemble des sites consommateurs de gaz naturel sont en offre de marché, dont 45% auprès d'un fournisseur alternatif.



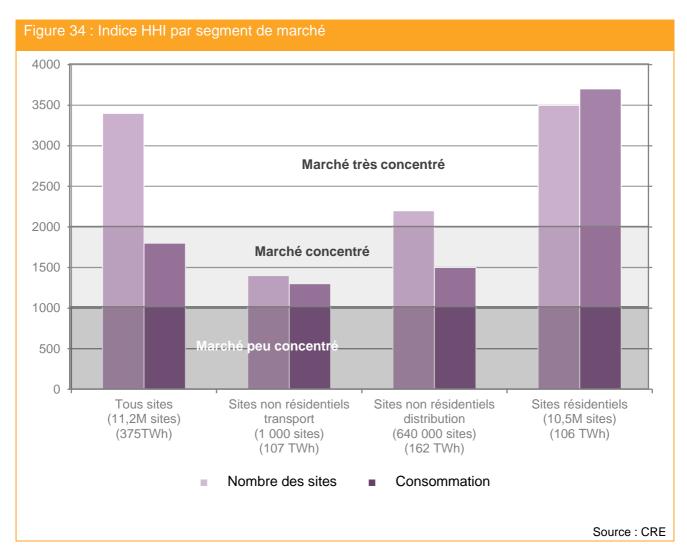


Au 31 mars 2024, la totalité des consommations de gaz naturel est fournie au travers d'offres de marché, dont 64% par les fournisseurs alternatifs.



3.4. Indice HHI par segment de marché

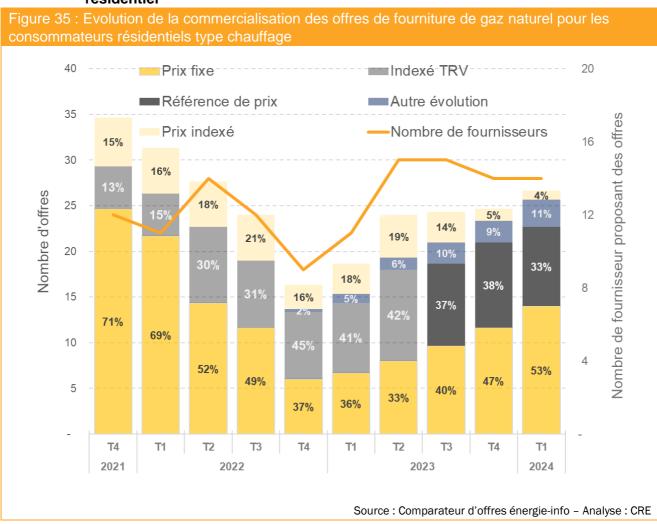
Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)⁷ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 mars 2024.



⁷ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).



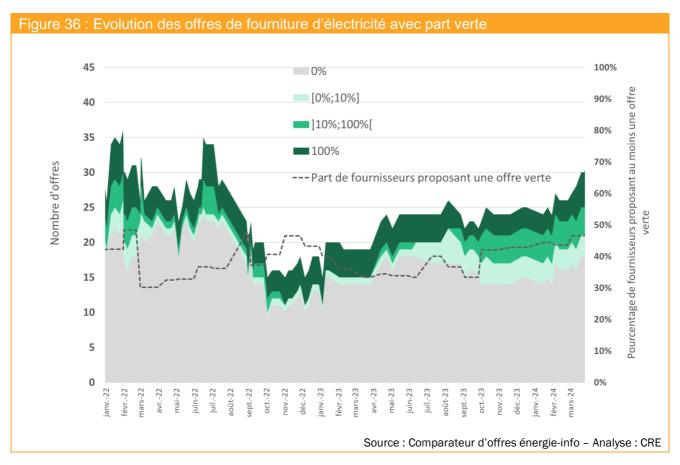
3.5. Suivi du nombre d'offres commercialisées en gaz naturel sur le segment résidentiel



Au cours du premier trimestre, 14 fournisseurs en moyenne ont proposé 27 offres de fourniture de gaz naturel différentes. Parmi ces offres, 53% étaient des prix fixes, et 33% étaient indexées au prix repère de gaz naturel publié⁸ par la CRE.

⁸ L'indexation de ces offres peut être sur l'ensemble des briques du prix repère (abonnement et/ou part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/reference-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz)





A fin mars 2024, en moyenne 7 offres de fourniture sont couvertes partiellement et 5 offres en intégralité par des garanties d'origine renouvelables. Cela représente environ 47% des fournisseurs présents sur le site du comparateur à cette date.



4. Analyse en dynamique

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 7 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

	Résidentiels		Non résidentiels	
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	T1 2024	T4 2023	T1 2024	T4 2023
Ventes brutes totales	359 000	417 000	74 000	35 000
► Fournisseurs historiques	93 000	119 000	15 000	11 000
► Fournisseurs alternatifs	266 000	298 000	59 000	24 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	74,1 %	71,5 %	79,7 %	68,6 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources: GRDF - Analyse: CRE



4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

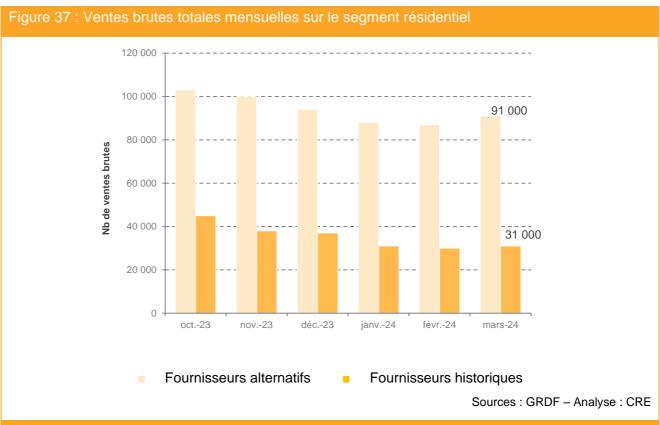


Figure 38 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel

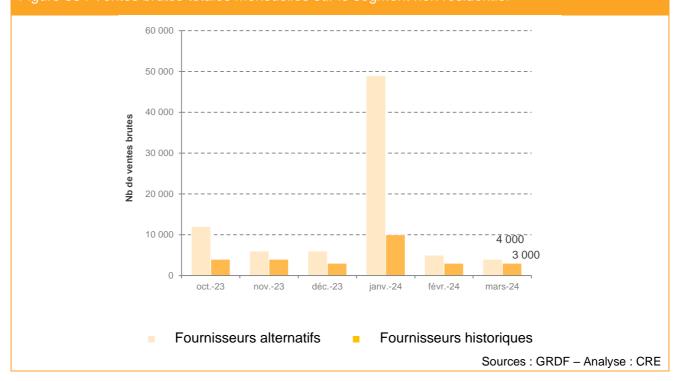
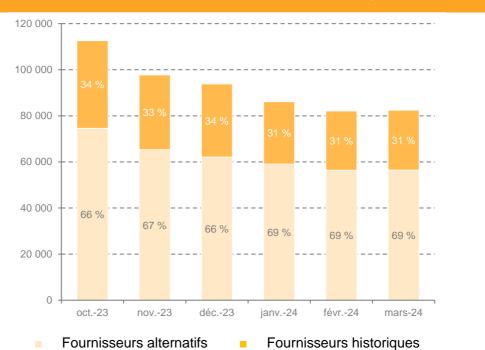


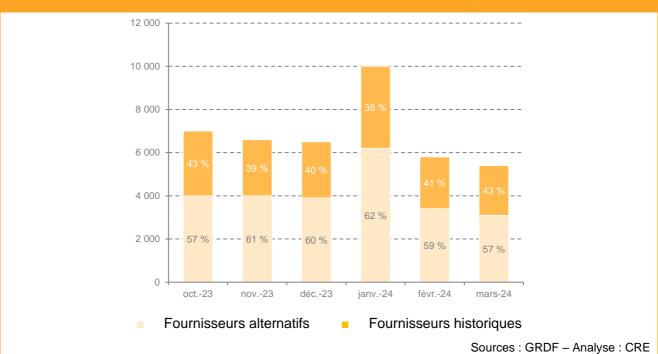
Figure 39 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentie



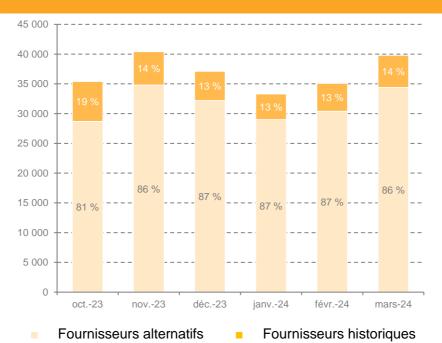
Exemple de lecture : Au cours du mois de mars 2024, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 69% des 82 000 mises en service effectuées.

Sources: GRDF - Analyse: CRE

Figure 40 : Evolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel

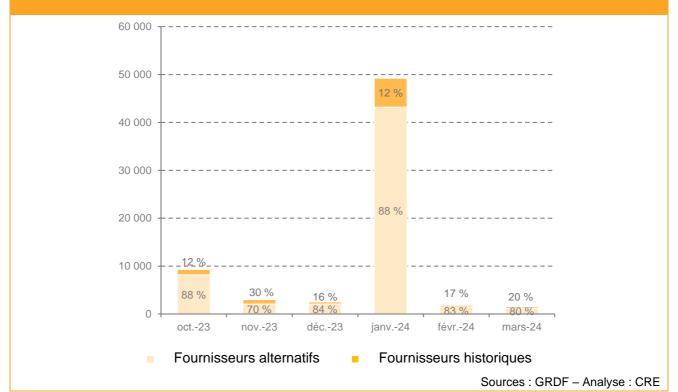






Sources : GRDF - Analyse : CRE

Figure 42 : Evolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel

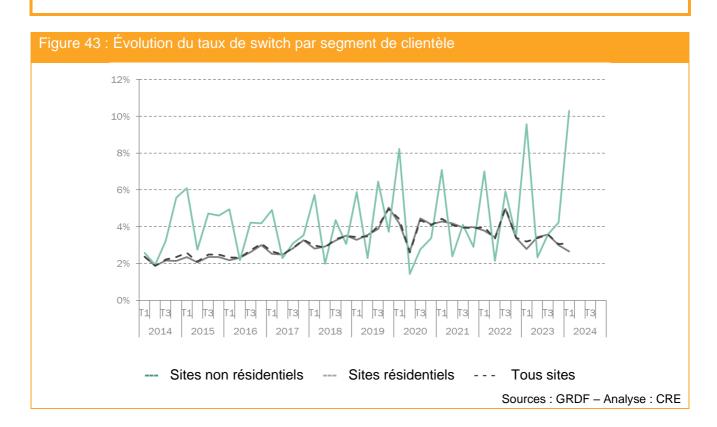


4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période



Exemple de lecture : au cours du Premier trimestre 2024, 2,7 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.



5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

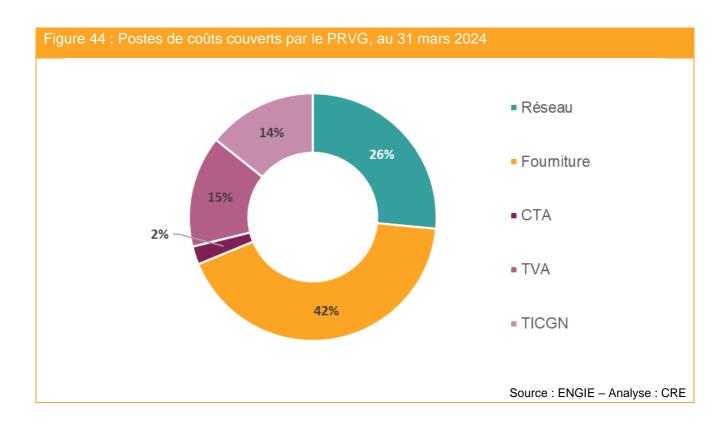
5.1. Prix repère de vente de gaz naturel à destination des clients résidentiels

Les TRVG ont pris fin le 30 juin 2023. La CRE invite les anciens consommateurs aux TRVG qui n'auraient pas changé de contrat à comparer les offres proposées par les différents fournisseurs afin de souscrire celle qui leur convient le mieux. Le comparateur d'offres du Médiateur national de l'énergie est un outil utile à cette fin.

Les consommateurs n'ayant pas quitté les TRVG au 30 juin 2023 ont été transférés à compter du 1^{er} juillet 2023 dans une offre par défaut, dite « offre de bascule », chez leur fournisseur historique.

La CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels. Ce prix repère, publié à titre indicatif, comporte un prix d'abonnement et un prix du kilowattheure. Comme les TRVG, les fournisseurs sont libres d'indexer leurs offres de marché à l'évolution du prix repère.

La CRE souligne que le prix repère de vente de gaz naturel qu'elle publie a un caractère indicatif et que les fournisseurs construisent librement leurs offres en fonction de leurs conditions d'approvisionnement, de leurs choix commerciaux, mais aussi des conditions contractuelles qu'ils proposent. Ainsi, à titre d'exemple, le prix d'une offre à prix fixe sur un an est susceptible de différer sensiblement du prix repère de la CRE qui reflète les variations mensuelles et trimestrielles du prix du gaz. Les consommateurs doivent tenir compte, pour comparer les offres proposées par les fournisseurs, des conditions contractuelles qui leur sont associées.



Définitions

Les différentes composantes du PRVG sont calculées conformément à la méthodologie publiée par la CRE dans sa délibération du 12 avril 2023 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels.

Réseau (Transport, stockage et distribution) : Part couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

Fourniture : Part couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation (y compris CEE...) .

CTA: la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. La Contribution Tarifaire d'Acheminement est intégrée au coût de l'abonnement (part fixe).

TICGN: la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1er janvier 2016. Au 1er janvier 2024, elle s'élève à 16,37 €/MWh (elle était de 5,88 €/MWh en 2017).

TVA: La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

- 5,5 % sur la part fixe (coût de l'abonnement y compris la CTA) ;
- 20,0 % sur la part proportionnelle.



5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

La crise exceptionnelle des prix de gros du gaz naturel a conduit le Gouvernement à geler les TRVG proposés par ENGIE à partir du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 30 juin 2023. Durant cette période, la CRE a continué de publier, chaque mois, les barèmes qui auraient résulté de l'application de la formule tarifaire d'ENGIE en l'absence de gel.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des TRVG d'ENGIE en euros constants 2023 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique jusqu'au 30 juin 2023, puis à compter de cette date, l'évolution du prix repère de vente de gaz naturel de la CRE.

Le prix de référence a été construit dans la continuité de la structure historique du TRVG. Ainsi, l'évolution de l'indice à compter du 30 juin 2023 est comparable à ce qu'auraient été les TRVG s'ils avaient été maintenus.

Entre janvier 2008 et mars 2024, les tarifs de gaz ont augmenté de 20.71 € en euros constants 2024.

Figure 45 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2024 par mégawattheure 105 €/MWh 95 85 75 65 55 45 35 anv-13 juil-13 anv-14 juil-14 anv-15 juil-15 anv-16 juil-16 anv-17 juil-17 anv-18 anv-19 anv-12 Source: ENGIE - Analyse: CRE

Tableau 8 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
janv18	2,3%	mai-20	-1,3%	sept22	0,0%
févr18	1,3%	juin-20	-2,8%	oct22	0,0%
mars-18	-3,0%	juil20	-0,3%	nov22	0,0%
avr18	-1,1%	août-20	1,3%	déc22	0,0%
mai-18	0,4%	sept20	0,6%	janv23	16,7%
juin-18	2,1%	oct20	4,7%	févr23	0,0%
juil18	9,2%	nov20	1,6%	mars-23	0,0%
août-18	0,2%	déc20	2,4%	avr23	0,0%
sept18	0,9%	janv21	0,2%	mai-23	0,0%
oct18	3,2%	févr21	3,5%	juin-23	0,0%
nov18	5,8%	mars-21	5,7%	juil23	-17,8%
déc18	-2,3%	avr21	-4,1%	août-23	2,3%
janv19	-1,9%	mai-21	1,1%	sept23	-2,0%
févr19	-0,8%	juin-21	4,4%	oct23	11,6%
mars-19	0,0%	juil21	10,0%	nov23	4,6%
avr19	-2,1%	août-21	5,3%	déc23	5,7%
mai-19	-0,7%	sept21	8,7%	janv24	-3,6%
juin-19	-0,5%	oct21	13,9%	févr24	-9,9%
juil19	-6,8%	nov21	0,0%	mars-24	-5,6%
août-19	-0,5%	déc21	0,0%		
sept19	-0,9%	janv22	0,0%		
oct19	-2,4%	févr22	0,0%		
nov19	3,0%	mars-22	0,0%		
déc19	0,6%	avr22	0,0%		
janv20	-0,9%	mai-22	0,0%		
févr20	-3,3%	juin-22	0,0%		
mars-20	-4,6%	juil22	0,0%		
avr20	-4,4%	août-22	0,0%		

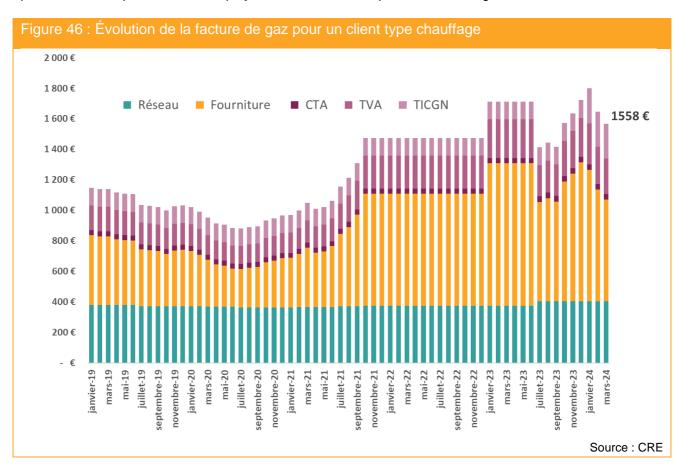
^{*} Suite à des décisions du Conseil d'État annulant les arrêtés du 27 juin 2011, du 18 juillet 2012 et du 26 septembre 2012 relatifs aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, les barèmes en vigueur pendant ces périodes ont été modifiés rétroactivement par de nouveaux arrêtés pris par les ministres en charge de l'énergie et de l'économie en 2013.

Source : CRE



5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Le graphique suivant donne la facture annuelle moyenne toutes taxes comprises résultant de l'application du TRVG puis du PRVG pour un client consommant 14 000 kWh (usage chauffage), jusqu'au 31 mars 2024 (bouclier tarifaire inclus jusqu'au 30 juin 2023). La composante d'approvisionnement évolue chaque mois. Le prix de la facture présenté est une projection sur 12 mois du prix du mois en vigueur.





5.4. Comparaison des offres

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complétement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel depuis le 1^{er} juillet 2023.

Les consommateurs peuvent choisir librement une offre de marché qui répond à leurs besoins. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable :

- Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le prix de référence de gaz naturel de la CRE ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
- Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 27 septembre 2023 pour un client-type « Chauffage » avec une consommation de 14 000 kWh/an, et un client type « Cuisine » avec une consommation de 610 kWh/an.

Les factures sont présentées toutes taxes comprises (TTC) et hors promotion éventuelle.

Les offres sont comparées au prix de référence de gaz naturel publié par la CRE. Ce prix est indicatif, il ne constitue pas une offre pouvant être souscrite par les consommateurs.

Les offres signalées par le symbole sont des offres vertes. Les consommations sont couvertes pour tout ou partie par des garanties d'origine. Le prix de référence de gaz naturel publié par la CRE n'est pas une offre verte.

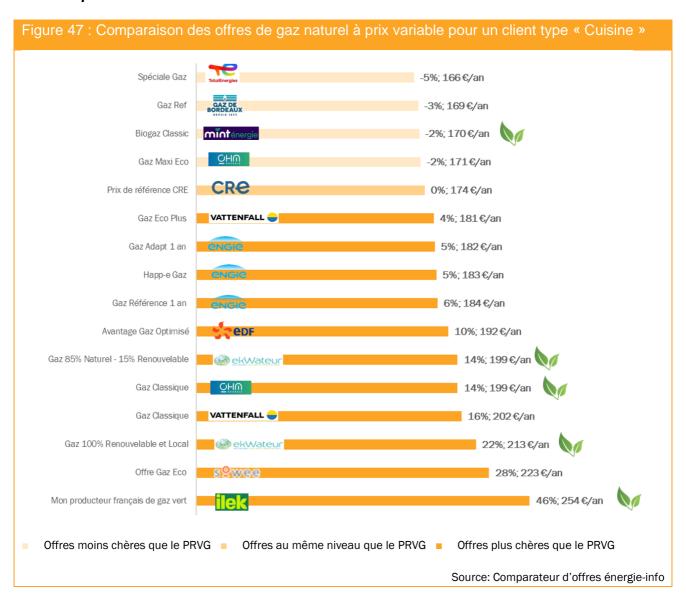
Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les offres à prix fixes
- les offres indexées sur la référence de prix : Cette indexation peut être sur l'ensemble des composantes du prix repère publié par la CRE (abonnement et part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/reference-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz)
- o les offres « indexées » qui incluent l'ensemble des offres indexées sur des produits de marché.
- o les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les figures suivantes considère comme offres à prix variables les offres indexées sur la référence de prix, sur d'autres produits et les autres évolutions.



Offres à prix variable

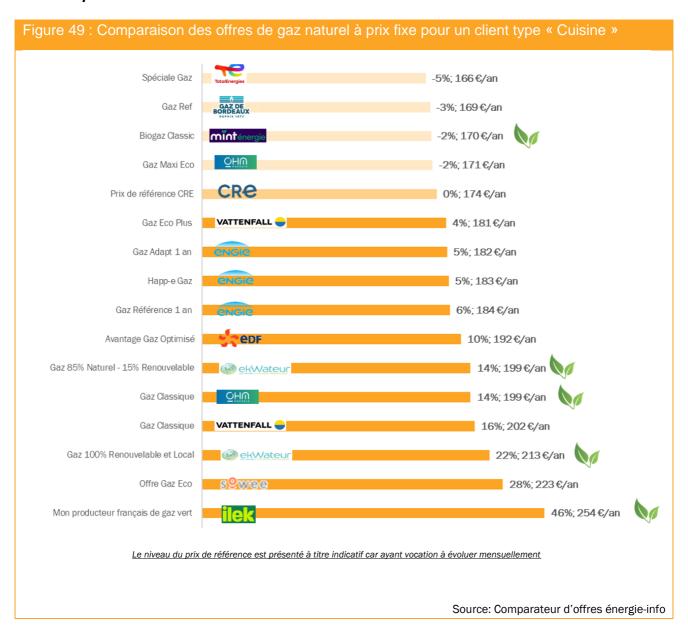




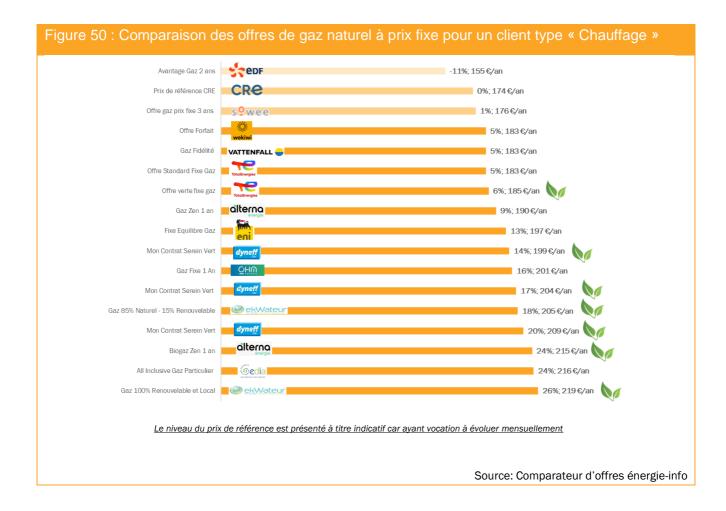




Offres à prix fixe









Glossaire

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel
 cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le
 client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif: les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :



Glossaire

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.
- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DU GAZ

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif: les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution



OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL PREMIER TRIMESTRE 2024

Glossaire

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.



Index

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité	12
Figure 2 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	14
Figure 3 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	14
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 31 mars 2024	15
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 mars 2024	16
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché	17
Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur	18
Figure 8 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC	19
Figure 9 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC	20
Figure 10 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	22
Figure 11 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	23
Figure 12 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résider	
Figure 13 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	
Figure 14 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segme résidentiel	
Figure 15 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segme non résidentiel	
Figure 16 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	
Figure 17 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pun client résidentiel au 31 mars 2024	
Figure 18 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros consta	
Figure 19 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6	
Figure 20 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC	
Figure 21 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base	33
Figure 22 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Ba	ıse .34
Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	35
Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HF	
Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base	37



OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL PREMIER TRIMESTRE 2024

Index

Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base	38
Figure 27 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC	39
Figure 28 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC	40
Figure 29 : Typologie des sites en gaz naturel	42
Figure 30 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	44
Figure 31 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	45
Figure 32 : Répartition des sites par type d'offre au 31 mars 2024	46
Figure 33 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 mars 2024	47
Figure 34 : Indice HHI par segment de marché	48
Figure 35 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage	49
Figure 36 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte	50
Figure 37 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	52
Figure 38 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	52
Figure 39 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel	53
Figure 40 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel	53
Figure 41 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel	54
Figure 42 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel	54
Figure 43 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	55
Figure 44 : Postes de coûts couverts par le PRVG, au 31 mars 2024	56
Figure 45 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2024 par mégawattheure	58
Figure 46 : Évolution de la facture de gaz pour un client type chauffage	60
Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine	»62
Figure 48 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffa »	_
Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »	64
Figure 50 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »	65

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites	13
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée	13



OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL PREMIER TRIMESTRE 2024

Index

Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	21
Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur	29
Tableau 5 : Synthèse en nombre de sites	43
Tableau 6 : Synthèse en consommation annualisée	43
Tableau 7 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	51
Tableau 8 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique	59



